

Acte de cession de parts sociales S.C.I 45CLC

Entre les soussignés :

Quang Anh TA née à Hanoi le 09/05/1982

Ci-après dénommé "le cédant"

d'une part,

Et

Ngoc Son NGUYEN né à Quang Tri le 08/01/1982

Ci-après dénommé "le cessionnaire"

d'une part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession des parts

Le cédant cède et transfère au cessionnaire qui accepte la totalité de 12 000 parts sociales qui lui appartiennent.

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties, pour un prix unitaire de 0,0001 d'euros pour chaque part, soit un prix de cession de 1,2 d'euros pour 12 000 de parts cédées. Ce prix est payé ce jour par le cessionnaire entre les mains du cédant, qui le reconnaît et lui consent bonne et valable quittance.

Article 3 : L'agrément

La présente cession a été autorisée dans les conditions requises par la loi, aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Exceptionnelle des associés, datant du 08/10/2025.

Article 4 : Frais

Tous les frais auxquels présente cession donnera lieu, seront supportés par Ngoc Son NGUYEN, à l'exception de ceux liés à la modification des statuts, qui seront à la charge de la société.

Fait à Saint-Nazaire, le 08/10/2025

En 2 exemplaires

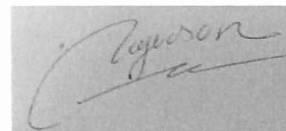
Signature des parties :

Le cédant

Le cessionnaire

Quang Anh TA

SIGNED VIA ILOVEPDF
9417302-5E70-4D2F-A390-3842A173193C



SIGNED VIA ILOVEPDF
7E770889-CAB6-4F93-B40D-885474ACEF43

QCAT

NN

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

SAINT-NAZAIRE

Le 22/10/2025 Dossier 2025 00038493, référence 4404P04 2025 A 01449

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Eric BLIN
Agent administratif
des finances publiques